



# Assemblée générale

Distr. limitée  
4 novembre 2014  
Français  
Original : anglais

---

**Soixante-neuvième session**  
**Cinquième Commission**

Point 132 de l'ordre du jour

**Budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015**

**Projet de décision déposé par le Président de la Commission**  
**à l'issue de consultations**

**Incidences sur le budget-programme de l'exercice**  
**biennal 2014-2015**

**Programme d'activités relatives à la Décennie internationale**  
**des personnes d'ascendance africaine**

**Incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/69/L.3**

*La Cinquième Commission,*

*Ayant examiné* l'état des incidences sur le budget-programme présenté par le Secrétaire général<sup>1</sup> et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>2</sup>,

a) Décide d'informer l'Assemblée générale que, si elle adopte le projet de résolution A/69/L.3, des ressources supplémentaires d'un montant de 1 080 600 dollars seront nécessaires au titre du budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015, correspondant à une augmentation de 196 000 dollars au titre du chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences), de 796 100 dollars au titre du chapitre 24 (Droits de l'homme) et de 88 500 dollars au titre du chapitre 28 (Information), à imputer sur le fonds de réserve. Un montant supplémentaire de 70 300 dollars, qui sera compensé par l'inscription d'un montant égal au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel), sera également nécessaire au titre du chapitre 36 (Contributions du personnel);

b) Décide de créer trois postes temporaires [1 P-4, 1 P-3 et 1 G(AC)], au titre du chapitre 24 (Droits de l'homme), à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 et pour une durée de 10 ans.

---

<sup>1</sup> A/C.5/69/4.

<sup>2</sup> A/69/551.

